

Journée thématique formation-regiosuisse

9 juin 2010, Fribourg

Observations sur la journée thématique 2010

«Projets énergétiques dans la NPR –
Comment s’y prendre?»

SOMMAIRE

1. Concept des journées thématiques de formation-regiosuisse	1
2. Explication concernant les présentes observations	2
3. Les points de discussion les plus importants de la journée thématique	2
L’approche basée sur l’exportation et les projets NPR dans le domaine énergétique	2
Aide directe aux entreprises dans le domaine énergétique	4
Concept novateur dans les projets énergétiques de la NPR	5
Interprétation large des principes de la NPR, resp. des critères d’évaluation des projets énergétiques	6
Promotion des installations techniques dans la NPR	6
Les régions productrices d’énergie et la NPR	7
Subsidiarité de la NPR et la question du double subventionnement	8
Besoin de coordination pour évaluer les projets NPR dans le domaine énergétique	9
TST dans le domaine énergétique et la NPR	10
4. Autres informations	11

1. CONCEPT DES JOURNEES THEMATIQUES DE FORMATION-REGIOSUISSE

Les journées thématiques organisées dans le cadre de la série de manifestations de formation-regiosuisse offrent la possibilité de rassembler les connaissances existantes sur un domaine spécifique de la Nouvelle politique régionale (NPR) et de les discuter avec des spécialistes. L’essentiel n’est donc pas seulement de transmettre des connaissances avérées, mais également d’aborder des questions ouvertes et certains aspects problématiques qui peuvent apparaître lors de la mise en œuvre de la NPR et de chercher ensemble des réponses, des solutions et des méthodes. Cela signifie également que de nouvelles questions peuvent émerger au cours d’une telle journée thématique, questions qui devront également être clarifiées ultérieurement par les autorités responsables, que ce soit au niveau de la Confédération ou des cantons.



2. EXPLICATION CONCERNANT LES PRESENTES OBSERVATIONS

Le présent document résume les principaux points de discussion soulevés lors de la journée thématique de formation-regiosuisse intitulée «Projets énergétiques dans la NPR – Comment s’y prendre?» qui s’est tenue le 9 juin 2010, à Fribourg. Il s’adresse aux personnes qui ont participé à cette journée, ainsi qu’aux autres personnes intéressées par cette thématique. Ce document peut servir de base de discussion pour les actrices et les acteurs de la NPR actifs dans le domaine de l’énergie et ne préjuge nullement sur les éventuelles décisions des autorités compétentes.

Les points de la journée thématique discutés ici sont tirés des débats en assemblée plénière ainsi que des discussions menées dans le cadre des trois ateliers consacrés aux thèmes «Les potentiels de création de valeur ajoutée dans les régions productrices d’énergie», «Production d’énergie avec des énergies renouvelables» et «Transfert de connaissances et de technologie dans le domaine de l’énergie».

*Les discussions menées lors de la journée thématique seront complétées avec des **commentaires** émanant d’un observateur averti du domaine, à savoir Ruedi Meier, docteur en économie publique et spécialiste de la planification territoriale NDS/ETH-Z. M. Meier est l’ancien secrétaire de Region Thal et œuvre depuis des décennies dans le domaine de l’énergie. En sa qualité de directeur de energie-cluster.ch, M. Meier a participé à la mise sur pied de la journée thématique et y a activement pris part. Ses commentaires doivent être pris comme des positions personnelles et sont donc indiqués spécifiquement comme telles dans le présent document.*

Le SECO a pris connaissance des résultats présentés dans la synthèse de la journée thématique de regiosuisse. Il tient seulement à souligner que les possibilités et les conditions de mise en œuvre de projets NPR dans le domaine de l’énergie ont été présentées lors de la conférence de Madame Annette Christeller Kappeler. Les critères décrits figurent notamment dans le [Message relatif au programme pluriannuel de la Confédération 2008–2015](#) ainsi que dans la [loi fédérale sur la politique régionale](#). Les propos recueillis dans cet exposé correspondent donc à la position officielle du SECO.

regiosuisse traitera encore d’autres questions ouvertes, quoi que l’on ne sache pas encore à ce stade sous quelle forme cela se fera. On peut envisager par exemple de poursuivre la discussion dans les communautés du savoir-faire regiosuisse.

3. LES POINTS DE DISCUSSION LES PLUS IMPORTANTS DE LA JOURNEE THEMATIQUE

Les neuf points de discussion ci-après portent aussi bien sur des aspects conceptuels que sur des **questions concernant la mise en œuvre**. Les **questions conceptuelles** discutées lors de la journée thématique portent parfois sur les principes de base et exigent donc une discussion fouillée. Qu’est-ce que la politique régionale et qu’est-ce que la politique sectorielle, resp. énergétique? Quels potentiels existe-t-il dans le domaine énergétique et où? Comment doivent-ils être exploités et par quelles actrices et acteurs? Si cette discussion a pu être lancée lors de la journée thématique, elle n’a évidemment pas pu être achevée. Les présentes observations de cette journée thématique ne contiennent donc que des indications brutes et incomplètes, qui devront dès lors être discutées plus à fond ultérieurement; à noter également que celles-ci dépassent parfois le domaine énergétique dont il était spécifiquement question lors de la journée thématique.

Les présentations ainsi que les autres informations relatives à la journée thématique peuvent être reprises dans le dossier consacré à cette journée «Projets énergétiques dans la NPR – Comment s’y prendre?». Téléchargement sous: <http://www.regiosuisse.ch/formation>

Point de discussion 1 L’approche basée sur l’exportation et les projets NPR dans le domaine énergétique

Lors de la journée thématique, le SECO, qui est compétent pour l’approche basée sur l’exportation au niveau de la NPR, a tenu à souligner: «La création de valeur ajoutée via des exportations de marchandises et de services de ces

régions vers d'autres régions, cantons ou à l'étranger est une affaire interentreprise». Cette focalisation vaut également pour les projets NPR dans le domaine énergétique. Se pose ici la question de savoir comment cette priorité peut être transférée vers des projets dans le domaine énergétique.

La réponse à cette question nécessite que nous considérions **deux chaînes de création de valeur ajoutée fondamentalement différentes** dans le domaine énergétique:

- **Production d'énergie** (tirée d'agents énergétiques renouvelables et non-renouvelables) – **transport d'énergie** – **utilisation d'énergie** (dans les bâtiments, pour la mobilité, dans l'économie). La création de valeur ajoutée globale se situe, selon la définition retenue, entre 30 et 80 milliards de francs environ. Ce montant élevé s'explique par le fait que l'on considère également une partie des domaines immobilier et mobilité.
- Production de **services, appareils et installations** pour la chaîne de création de valeur ajoutée susmentionnée. Il s'agit ici des grandes entreprises traditionnelles (p.ex.: ABB, Siemens), mais aussi d'innombrables PME. Il y a une trentaine d'années environ, de nouvelles PME ont été créées qui proposent des services en matière de conseil, de construction et de planification dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. Depuis la hausse des prix de l'énergie, c'est surtout cette nouvelle branche qui connaît une forte croissance. Tandis que les entreprises «traditionnelles» œuvrent depuis longtemps dans le secteur de l'exportation, les «nouvelles» sociétés viennent étoffer lentement les structures commerciales et connaissent également une croissance au niveau de l'exportation. Il convient de distinguer ici les sous-marchés ou sous-cluster spécialisés dans l'efficacité, le solaire (photovoltaïque/chaleur), pompes à chaleur, énergie éolienne, etc. Il y a en Suisse aussi bien des entreprises spécialisées dans la construction d'installations complètes que des entreprises plutôt orientées vers la production de composants, resp. qui œuvrent comme fournisseurs.

Lorsque l'on parle de projets énergétiques dans le cadre de la NPR, il conviendrait de se référer à chaque fois à l'une ou l'autre de ces deux chaînes de création de valeur ajoutée. Il est également judicieux de prendre en compte à chaque fois la chaîne de création de valeur ajoutée dans son ensemble

Les discussions menées lors de la journée thématique ont montré que les exigences qualitatives variaient selon que l'on insistait plus ou moins sur la notion d'«**exportation**». Les exportations internationales posent des défis complètement différents à une entreprise, notamment en matière de compétitivité et de savoir-faire dans la constitution et l'entretien des relations commerciales, que ceux posés par des exportations nationales ou même régionales. Si en effet une entreprise décide de se lancer dans une activité d'exportation orientée vers l'étranger, alors il s'agit d'une décision qui a des conséquences au niveau financier, ce qui peut se chiffrer à plusieurs centaines de milliers de francs en règle générale. Les marchés d'exportation sont également très divers et multiples dans le domaine énergétique, un constat qui est encore plus évident pour le domaine CleanTech.

Selon les déclarations du SECO, la notion d'exportation doit être interprétée en fonction d'un certain contexte spécifique: il faut en effet évaluer de cas en cas si une exportation dans la région voisine présente déjà un succès et si l'on tient suffisamment compte de l'approche basée sur l'exportation de la NPR. L'échelle spatiale qui est pertinente pour un projet concret joue donc un rôle lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui peut être considéré comme de l'«exportation».

Que signifie «exportation» en lien avec les deux chaînes de création de valeur ajoutée définies ci-dessus?

- **Chaîne de création de valeur ajoutée «Production d'énergie – Transport d'énergie – Utilisation d'énergie»:** En Suisse, la production de courant électrique se situe au premier plan. L'énergie hydraulique confère ici un rôle clé aux régions de montagne. Chaque production de courant supplémentaire améliore en principe le bilan des exportations. La production de chaleur est en revanche toujours locale et ne peut pratiquement pas être exportée. Selon la

deuxième chaîne de création de valeur ajoutée, ce sont ici les installations et les services qui sont primordiaux. Le transport d'énergie et l'utilisation d'énergie ne sont en soi pas exportables, en revanche les appareils, les installations et les services le sont.

- **Chaîne de création de valeur ajoutée «Appareils, installations et services pour la production, le transport et l'utilisation de l'énergie»:** Ces derniers sont en principe exportables, également au-delà des frontières du pays. Un encouragement direct à l'exportation par les cantons et les régions n'est toutefois pas primordial ici: les cantons se sont retirés ces dernières années de la promotion des exportations et ont délégué cette dernière aux instances nationales. Il ne faudrait pas que cette évolution soit à nouveau inversée dans le cadre de la NPR et que l'on poursuive la promotion des exportations au niveau régional. Il peut en revanche être judicieux de créer au niveau régional, via une politique énergétique adéquate, une base indigène orientée vers la concurrence et qui peut également déboucher sur davantage d'exportations suprarégionales d'appareils, d'installations et de services. On trouvera ici des exemples dans le domaine de l'immobilier avec des standards, des modèles, des informations, des formations continues, etc. Les entreprises de services surtout pourraient se procurer un avantage concurrentiel («first-mover») à moyen et long terme, un nombre restreint de producteurs d'installations et d'appareils pourrait également réussir à s'imposer au niveau suprarégional.

Commentaire concernant la création d'une base indigène orientée vers la concurrence: *Pour la création d'une base indigène renforcée, il faut qu'il y ait une solide volonté politique, une habileté, des capacités en personnels, etc.. Il faudrait également faire prendre conscience de l'importance de ce type de processus à un niveau supérieur. En revanche, il faudrait édicter le moins possible de critères limitatifs, etc. Enfin, une région doit assumer la responsabilité de la réussite ou de l'échec. Si l'on regarde l'histoire, c'est le canton de Berne qui est parvenu dans les années 80 et 90 à devenir important au niveau international grâce à une politique énergétique ambitieuse dans le domaine photovoltaïque et des pompes à chaleur.*

Lors de la journée thématique, d'autres questions d'interprétation ont été abordées concernant l'approche basée sur l'exportation. C'est ainsi que l'on privilégie en l'occurrence une interprétation large de l'approche, laquelle stipule qu'un projet NPR doit certes améliorer la capacité d'exportation d'une région, mais que le projet NPR en soi ne doit pas nécessairement exporter ses produits. Si un projet NPR dans le domaine énergétique améliore les possibilités d'exportation des entreprises régionales en dehors du secteur énergétique (p.ex. dans le tourisme), alors cela correspond également au but de la NPR. Outre les nouvelles possibilités d'exportation, il convient dans ce cas de prendre également en compte les autres effets (effet de création de valeur ajoutée, durabilité des effets, impacts sur la mobilité, etc.).

Comme nous l'avons mentionné dans l'encadré de la page trois, se pose de toute façon dans le contexte de la production d'énergie (première chaîne de création de valeur ajoutée) la question de savoir si l'approche basée sur l'exportation peut trouver une concrétisation viable. Le soutien accordé par la NPR à un producteur d'énergie régional (p.ex. énergie éolienne) ne devrait de toute façon pas dépendre du fait qu'il existe ou non un client à l'extérieur ou à l'intérieur de la région. Une production supplémentaire d'électricité améliore toujours le bilan des exportations resp. des importations, sauf dans le cas où il s'agit d'installations non reliées au réseau.

Point de discussion 2

Aide directe aux entreprises dans le domaine énergétique

Les projets d'aide directe aux entreprises dans le domaine de l'énergie comme dans tous les autres domaines sont en principe exclus du soutien de la NPR. Des exceptions sont toutefois possibles dans certains cas où des contributions de soutien peuvent tout de même être accordées. Il est possible, par exemple, de demander un soutien financier pour le développement d'un prototype, pour autant que ce développement se situe encore dans le domaine préconcurrentiel.

La journée thématique a montré que la problématique de l'aide directe aux

entreprises, en particulier pour les projets NPR dans le domaine de la **production d'énergie**, peut donc être pertinente dans la première chaîne de création de valeur ajoutée (p.ex.: dans le cas d'un soutien direct à une installation de production avec une entreprise comme société de distribution spécifique). Si un projet est déjà classé comme étant «supra-entreprise» dans le sens d'une interprétation large de l'interdiction de l'aide directe aux entreprises, si deux entreprises y participent, alors la question perd de son importance dans la pratique.

Commentaire concernant l'encouragement de la production d'énergie à partir d'énergies renouvelables dans le cadre de la NPR: En principe, le potentiel pour les énergies renouvelables dans les régions de montagne peut être considéré comme très important. Pour ce qui est de l'énergie éolienne et surtout l'énergie solaire, les potentiels sont en effet loin d'être épuisés. Le rayonnement solaire en haute altitude n'est pas très en dessous de celui que connaît le Sahara. Le transport et les risques en matière de sécurité sont minimisés. En outre, il est possible d'avoir une création de valeur ajoutée relativement élevée au niveau régional. Il est étonnant qu'il n'y ait pas déjà pour les régions de montagne une promotion résolue, surtout dans le domaine solaire. Si cela doit être le cas, se pose naturellement la question du type de soutien qu'il convient d'envisager. Il faut remarquer au préalable qu'il existe déjà d'importants mécanismes de transfert dans le cadre de la politique en matière d'énergie hydraulique (plusieurs centaines de millions de francs pour les redevances hydrauliques) et de la politique forestière et agricole. Les RPC (Rétribution à prix coûtant du courant injecté) devraient surtout profiter aux régions de montagne. Cela étant, la promotion de l'énergie solaire continue à jouer un rôle secondaire. Il devrait être dans l'intérêt des régions de montagne d'introduire des taux appropriés, resp. réduits pour la promotion de ce type d'énergie. Une telle approche pourrait s'avérer beaucoup plus efficace et efficiente comparée aux aides directes aux entreprises. Le fait de libérer la promotion de l'énergie photovoltaïque pour des approches douces (p.ex. de 25 à 30 ct./KWh) pourrait avoir des effets importants sur l'emploi. On devrait donc moins miser sur le soutien au niveau régional et s'attaquer en priorité à l'élimination des obstacles au niveau de la planification et des procédures que l'on rencontre au niveau régional. Voilà qui constitue un problème majeur. Les nouvelles énergies renouvelables deviendraient beaucoup plus chères si ce n'est carrément impossible. Les régions qui ont mis en place des procédures novatrices pour les nouvelles énergies renouvelables devraient sensiblement améliorer leur bilan énergie et emploi.

Point de discussion 3

Concept novateur dans les projets énergétiques de la NPR

La promotion des projets NPR exige en général des approches novatrices. Lors de la journée thématique formation-regiosuisse, les participants sont revenus à plusieurs reprises sur la question de savoir quels critères devaient être remplis pour qu'un projet soit considéré comme «novateur». Il s'est avéré qu'une définition claire du critère important qu'est «le contenu novateur» faisait défaut pour juger des propositions de projets NPR.

Il existe différents niveaux et/ou qualités d'innovation: **les innovations de base** dans le domaine énergétique englobent par exemple la recherche et le développement des piles à combustibles d'un nouveau genre. Les **innovations en matière d'application** dans le domaine énergétique contiennent par contre l'utilisation novatrice de technologies connues dans le domaine domotique par exemple ou encore dans le domaine de l'assainissement des bâtiments. Selon les propositions énoncées lors de la journée thématique, ce sont surtout les innovations en matière d'application qui doivent être soutenues par la NPR. La recherche fondamentale débouchant sur des innovations de base est en revanche soutenue par d'autres instances. (voir: [aperçu aides financières pour les projets de développement régional](#)).

Commentaire concernant la promotion des innovations au niveau de l'application dans le cadre de la NPR: Les innovations en matière d'application sont lancées de préférence en s'appuyant sur une stratégie de type best-practice. Une orientation vers des standards nationaux et internationaux est indispensable dans ce contexte. On notera que, dans le

domaine du bâtiment par exemple, le potentiel pour les innovations orientées vers l'application est très important. Il s'agit ici d'un domaine qui peut être assumé par des PME. Les innovations dans les entreprises de la deuxième chaîne de création de valeur ajoutée ne devraient pas être totalement délaissées. Malgré leur moindre potentiel, il convient en effet de relever ici des possibilités de coopérations avec des organisations nationales. Le domaine de la mobilité est déjà partiellement couvert. Le potentiel est considéré ici comme plutôt faible.

Point de discussion 4

Interprétation large des principes de la NPR, resp. des critères d'évaluation des projets énergétiques

Autre question récurrente qui a été discutée lors de la journée thématique: jusqu'à quel point l'interprétation des principes NPR (comme l'orientation vers l'exportation, l'interdiction de l'aide directe aux entreprises, le soutien uniquement dans le domaine préconcurrentiel, l'innovation, etc., voir les points de discussion 1, 2 et 3 plus haut) doit-elle et peut-elle être restrictive pour approuver des projets énergétiques dans le cadre de la NPR? Les discussions ont montré que les cantons appliquaient différents critères d'évaluation dans ce domaine. Il existe en effet des cantons qui interprètent ces principes de manière moins stricte lorsqu'un projet présente un véritable intérêt pour l'économie régionale.

Les cantons qui interprètent ces principes de manière restrictive avouent se retrouver souvent dans une situation difficile lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi ils n'accordent pas leur soutien alors que, dans d'autres cantons, des projets similaires sont subventionnés par les fonds de la NPR. Il existe donc un véritable besoin de définir clairement les critères, de les interpréter et de les appliquer de manière uniforme.

Commentaire concernant la question de l'interprétation des principes NPR, resp. des critères d'évaluation: *Il est difficile de définir une bonne uniformisation. Les régions et les cantons qui innovent doivent surtout pouvoir jouer leur rôle de pionniers. Un nivellement par le bas doit absolument être évité. La concurrence doit rester un élément de toute politique régionale innovante.*

Point de discussion 5

Promotion des installations techniques dans la NPR

Lors de l'atelier intitulé «Production d'énergie via des énergies renouvelables», on a discuté de la question de savoir si les installations techniques (p.ex. toits solaires) pouvaient être subventionnées par des fonds NPR. Cette question se pose dans le contexte de l'«orientation vers les connaissances et les savoir-faire» de la NPR, orientation qui ne privilégie justement pas la construction d'installations ou d'infrastructures.

Commentaire concernant la promotion d'installations techniques dans la NPR: *Aujourd'hui, ce soutien dans le domaine de l'énergie se traduit d'abord par des rétributions à prix coûtant du courant injecté (RPC). Il conviendrait de chercher ici des améliorations au bénéfice des régions de montagne. Les nouvelles énergies renouvelables sont en outre soutenues via des économies d'impôts.*

La discussion menée dans le cadre de cet atelier a montré que les différentes pratiques dans les cantons mentionnées sous le point 7 sont également pertinentes ici: il n'y a pas d'uniformisation intercantonale à ce niveau. Certains cantons ne soutiennent que les mesures d'accompagnement (p.ex. des études de faisabilité ou encore des offres touristiques ou de formation en lien avec les installations), alors que d'autres cantons offrent également des prêts ou des subventions pour la construction des installations elles-mêmes. Le fait que ces pratiques différentes constatées au niveau cantonal peut entraîner parfois des difficultés pour les cantons qui ont adopté une interprétation restrictive des critères a également été rappelé à plusieurs reprises dans le cadre de la discussion. Une pratique plus uniforme est donc considérée comme souhaitable. Cela étant, cette uniformisation ne devrait pas avoir pour résultat que les avantages d'une politique régionale active se perdent et que les régions soient

réduites à de simples instances d'exécution.

Point de discussion 6

Les régions productrices d'énergie et la NPR

Il existe actuellement en Suisse quelque 20 projets ou initiatives qui peuvent être considérés comme émanant de «régions productrices d'énergie». Il n'existe toutefois pas de définition toute faite dans ce domaine, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de «label» spécifique attribué aux régions productrices d'énergie. Il en résulte que les contenus, les activités, les formes d'organisation et les ordres de grandeur des divers projets et initiatives dans ce domaine sont hétérogènes. Le facteur qui est commun à tout ces derniers est simplement qu'il s'agit d'initiatives dans le domaine énergétique. Une évaluation des activités menées à ce jour pourrait s'avérer intéressante pour clarifier la question du concept et du contenu.

Sont également lancés dans le cadre de l'initiative «Régions productrices d'énergie» des projets individuels qui ne correspondent pas au critère de soutien de la NPR «Approche basée sur l'exportation» si l'on interprète la notion de manière restrictive (voir point de discussion 4 ci-dessous) (p.ex. dans le cas de mesures de substitution des importations d'énergie). Les projets de l'initiative «Régions productrices d'énergie» devraient donc être évalués individuellement.

Lors de l'atelier «Potentiels de création de valeur ajoutée des régions productrices d'énergie» fut également soulevée la question de savoir si les régions productrices d'énergie créent déjà une plus-value par le simple fait qu'elles initient dans la région un processus d'apprentissage et de développement qui peut avoir à son tour des répercussions positives sur de nombreux autres secteurs. Le thème de l'énergie est un thème transversal qui touche tous les domaines de la vie et du travail. Une grande partie des actrices et des acteurs sont sensibilisés dans ce sens. C'est la raison pour laquelle le thème de l'énergie convient tout particulièrement à ce stade pour lancer des processus qui vont au-delà de la création de valeur ajoutée dans les projets individuels de la région productrice d'énergie (p.ex. diversification du marché du travail, spécialisation croissante et concentration de savoirs spécifiques, etc.).

On a en outre constaté qu'il existe également le label Cités de l'énergie pour les régions et que les activités d'une Cité de l'énergie correspondent pratiquement au modèle d'impact des régions productrices d'énergie, modèle présenté lors de la journée thématique.

Commentaire concernant le soutien des régions productrices d'énergie dans le cadre de la NPR: Est primordiale ici la clarification des critères régionaux pour les régions productrices d'énergie, resp. pour le modèle de processus et d'impact pour les régions productrices d'énergie présenté lors de la journée thématique. Pour les cités de l'énergie, c'est la diffusion générale, les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables qui sont au premier plan. Les effets d'innovation ne devraient en revanche pas être très marqués. Pour ce faire, des innovations avec une orientation vers la meilleure pratique devraient jouer un rôle plus important.

Les autres questions soulevées dans le cadre de l'atelier «Potentiel de création de valeur ajoutée des régions productrices d'énergie» et les commentaires de Ruedi Meier sont résumés dans l'encadré ci-dessous.

Questions et commentaires concernant l'atelier «Potentiel de création de valeur ajoutée des régions productrices d'énergie»:

- Quand est-on considérée comme une région productrice d'énergie (parc régional, parc paysager, etc. vs région productrice d'énergie?)

Commentaire: il faut fixer des objectifs ambitieux (société de 2000-Watts, quoi qu'il faille tenir compte ici du fait que diverses régions produisent déjà plus d'énergie qu'elles n'en consomment) et définir autant que faire se peut les mesures régionales. L'élimination des obstacles est une question qui doit être abordée en priorité.

- Le but d'une région productrice d'énergie est-il la création directe de valeur ajoutée ou s'agit-il plutôt de faire en sorte d'initier des processus de développement régional qui permettront de créer de la valeur ajoutée dans

d'autres secteurs?

Commentaire: *Certainement les deux si l'on part des deux chaînes de création de valeur ajoutée indiquées plus haut. Le soutien doit porter sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.*

- Combien de création de valeur ajoutée escompte-t-on dans une région productrice d'énergie?

Commentaire: *Celle-ci peut être considérable et se situer dans des ordres de grandeur entre 5 et 15%?*

- S'agit-il vraiment de promouvoir l'exportation ou peut-on également parler d'autonomie énergétique?

Commentaire: *Il faut en priorité renforcer la base indigène (voir le point de discussion 1 plus haut). Le bilan énergétique peut être amélioré.*

- Quels avantages pour l'environnement les régions productrices d'énergie représentent-elles?

Commentaire: *Moins d'émissions de CO₂, moins de risques, moins de bruit et de pollution de l'air si l'on parvient à une mobilité plus efficace.*

- Une région productrice d'énergie peut-elle faire cavalier seul, c'est-à-dire produire des choses et réaliser des projets sans qu'il soit nécessaire de compter sur un programme de subvention spécifique ou sur des personnalités assumant un certain leadership (chef-fe de projet)? Où une région productrice d'énergie est-elle plutôt un thème temporaire? N'est-ce pas au fond qu'un thème d'actualité pour obtenir des subventions?

Commentaire: *Sont prioritaires ici les leaders, la volonté politique, les ressources en personnel, l'élimination des obstacles, les coopérations ciblées; quant aux subventions elles doivent être utilisées avec parcimonie.*

- Que se passe-t-il une fois que le soutien a été obtenu?

Commentaire: *Il faut élaborer un programme pour au moins 10 à 20 ans. Il n'y a pas de succès à court terme. Comme programme national, Minergie a eu besoin de près de 12 ans pour s'établir vraiment dans le cadre des nouvelles prescriptions d'isolation thermique MuKE. Pas de focalisation régionale sur les subventions régionales.*

- Des projets énergétiques réalisés dans une région productrice d'énergie peuvent-ils également être valorisés du point de vue touristique et si oui comment?

Commentaire: *Ceci est en effet possible (voir p.ex. Güssen/AT), mais il ne faut pas en surestimer le potentiel. Comment la question de la mobilité sera-t-elle résolue (p.ex. trafic dû aux excursions journalières)?*

- Dans quelles mesures les entreprises traditionnelles spécialisées dans le domaine énergétique peuvent-elles s'enthousiasmer, se motiver? Les nouvelles énergies renouvelables ne sont-elles pour ces dernières qu'un exercice alibi, une campagne leur permettant de soigner leur image?

Commentaire: *Les choses bougent donc. La plupart des entreprises productrices d'énergie appartiennent aux pouvoirs publics. La volonté politique est donc décisive. En outre, il faut mettre à disposition des ressources financières et surtout des ressources en personnel ad hoc afin de favoriser l'innovation.*

- Faut-il un label «régions productrices d'énergie»?

Commentaire: *Un label est certes judicieux car il permet une large diffusion. Des innovations peuvent rester sur le carreau. D'un point de vue orienté vers l'exportation et l'innovation, il s'agit de mettre en avant une politique de best-practice, difficile, certes, mais tout à fait possible.*

Point de discussion 7

Subsidiarité de la NPR et la question du double subventionnement

La Nouvelle politique régionale est typiquement une politique transversale qui touche diverses politiques sectorielles. Pour le financement des projets, il convient dès lors d'utiliser en premier lieu les soutiens sectoriels correspondants; la NPR n'intervient qu'à titre subsidiaire.

Un soutien de la NPR est judicieux dans le domaine énergétique en particulier pour des projets qui se situent aux principales interfaces de l'économie régionale,

comme par exemple l'interface entre l'énergie, le tourisme et la formation.

Commentaire concernant le soutien étatique et le rôle de la NPR dans le domaine énergétique: Les interventions publiques sont bienvenues en cas de monopoles, d'effets externes et de transparence partielle du marché, ce qui s'applique tout particulièrement au domaine énergétique. Il existe des approches qui vont dans ce sens (RPLP, émissions de CO₂) et il faut saluer des régulations du marché. Les soutiens et les subventions ont le statut de deuxième meilleure solution. Ces derniers sont appliqués entre-temps avec les RPC et les taxes sur le CO₂. Le soutien du transfert de savoir et de technologie TST (non pas de R&D) et de mesures d'accompagnement, en particulier pour la deuxième chaîne de création de valeur ajoutée, a en revanche diminué au niveau de la Confédération et des cantons. En outre, fait défaut depuis des années le soutien aux projets pilote et de démonstration (P+D) (deuxième chaîne de création de valeur ajoutée). La politique régionale pourrait donc tout à fait remplir ici un vide délicat. Le potentiel ne devrait quoi qu'il en soit pas être trop grand dans une région. Notamment en raison de la politique soutenue en matière d'assainissement des bâtiments, les cantons et/ou les organes compétents en matière énergétique ont diminué leurs capacités dans le domaine P+D et se considèrent explicitement comme n'étant plus compétents. En outre, la promotion P+D dans les grands cantons du Plateau demeure encore irrésolue. Une promotion P+D peut également faire sens comme deuxième meilleure solution et comme faisant partie d'une politique régionale globale en matière de meilleure pratique dans le domaine énergétique. Il faudrait ici que l'évaluation de fasse de manière conséquente au niveau régional.

Les instruments de la politique énergétique et de la politique régionale devraient être bien définis et harmonisés autant que faire se peut dans les cantons ainsi qu'au niveau de la Confédération. Si une telle harmonisation voit le jour, alors les instruments en question peuvent se renforcer mutuellement.

Commentaire concernant la répartition des tâches entre les différents niveaux de l'Etat: Des projets régionaux judicieux devraient être définis au niveau régional. Si les régions jouent un rôle actif, alors elles devraient également assumer leur responsabilité. Une coordination verticale est difficile à apprécier. Une concurrence régionale peut s'avérer tout à fait positive. Une coordination générale peut entraîner des coûts de transaction très élevés. Les projets novateurs peuvent se voir attribuer un statut difficile.

Il faut que la transparence la plus totale soit la règle lors de la clarification du financement. Un financement à double d'un projet via plusieurs programmes de la Confédération n'est en principe pas prévu. Si cela est néanmoins nécessaire selon les cas, par exemple lorsque deux programmes de la Confédération ont un intérêt (stratégique) à un projet – alors il faut viser une transparence optimale. Ceci nécessite évidemment des entretiens systématiques entre les divers domaines politiques, resp. entre les autorités responsables. Si le projet se voit accorder un double soutien via des subventions fédérales, alors ces dernières ne devraient pas dépasser les 50% des coûts du projet. Cela étant, d'autres subventions peuvent également provenir des cantons eux-mêmes.

Point de discussion 8 **Besoin de coordination pour évaluer les projets NPR dans le domaine énergétique**

On peut déduire du principe de subsidiarité des projets NPR par rapport à la politique sectorielle que les dossiers portant sur l'énergie seront examinés en premier lieu par les instances étatiques compétentes en matière énergétique, puis soumis dans un deuxième temps aux autorités NPR compétentes. Si plusieurs instances étatiques évaluent le projet, on devra définir pour ce dernier une instance unique à laquelle les intervenants pourront se référer.

Dans le canton de Fribourg, par exemple, on a systématiquement cherché la complémentarité entre les différents instruments sectoriels et on a ainsi explicitement défini les possibilités existant en matière de soutien que la NPR peut accorder dans le domaine énergétique ([voir compte rendu de la journée](#): inter-

vention de Pascale Anton, responsable de la NPR pour le canton de Fribourg).

Commentaire concernant les besoins d'une instance unique: *Les cantons ont généralement étoffé leurs capacités pour évaluer des projets énergétiques novateurs. Il conviendrait donc d'établir une instance unique au niveau national pour les projets de ce type.*

Pour les personnes et instances impliquées dans le projet, il est important qu'une telle délimitation n'empêche pas une certaine flexibilité, afin que l'on puisse modifier si nécessaire les contenus prioritaires au sein du cycle «idée du projet – développement du projet – réalisation du projet».

Point de discussion 9 TST dans le domaine énergétique et la NPR

Dans le «transfert de savoir et de la technologie en matière énergétique» se pose en fin de compte la question de savoir quel rôle la NPR devrait et pourrait assumer.

Si l'on prend les mesures TST qui ont pour objectif de **promouvoir l'exportation**, il faudrait que l'optique «exportation internationale» soit au premier plan pour la deuxième chaîne de création de valeur ajoutée. L'exportation internationale n'est toutefois une option réaliste que pour un nombre limité d'entreprises. Il faudrait donc mettre l'accent ici sur des initiatives nationales et non pas régionales. Il résulte de la perspective nationale que seul un nombre restreint d'acteurs et de plateformes devrait œuvrer activement dans le domaine de la promotion des exportations. Une coordination et une clarification de la répartition des tâches avec les acteurs et les plateformes concernées sont donc indispensables ici. Et ceci également en raison du fait que la promotion des exportations est une tâche exigeante puisqu'il faut se mouvoir dans un réseau relativement complexe. Pour ce qui est de la mise en œuvre elle-même, il faut bien évidemment les spécialistes correspondants (savoir-faire technique et compétence sociale).

Commentaire concernant l'orientation nationale de la promotion des exportations et la contribution des régions: *Les régions pourraient aider à identifier les entreprises pertinentes. L'expérience a néanmoins montré que les acteurs régionaux ne connaissaient pas du tout ces entreprises. Leur identification devrait déjà se faire avec des organisations nationales spécifiques. Les régions sont moins intéressées aux entreprises novatrices dans le domaine énergétique de la deuxième chaîne de création de valeur ajoutée, étant donné qu'elles sont quantitativement peu nombreuses et que les régions ne peuvent que difficilement répondre à leurs besoins. Pour ce qui est du nombre restreint et de la taille critique des acteurs dans le domaine TST, on constate actuellement des développements contraires avec de nouveaux acteurs (p.ex. la plateforme CleanTech pour 3 ans avec 8 millions de francs). La promotion judicieuse de l'innovation et des exportations de l'OFEV avec 3 millions de francs doit être biffée. Quoi qu'il en soit, les prestations économiques en faveur de la promotion des exportations devraient être accordées en fonction de l'efficacité et non pas en fonction de critères de répartition. Les objectifs doivent être soutenus. La coordination implique des coûts de transaction élevés, nivelés par le bas. L'orientation de la promotion en fonction de critères de performance doit être mise au premier plan. Les mandats des divers acteurs devraient être clairement définis et transparents. Enfin, il s'agit de PME qui veulent devenir plus actives sur les marchés internationaux. Toute la gamme des soutiens possibles doit s'orienter sur leurs impasses, resp. leurs divers besoins.*

Dans ce contexte, la clarification des offres concrètes et des groupes cibles visés est primordiale pour toutes les activités TST:

- Pour la NPR, il pourrait être judicieux de miser sur des **offres d'information et de formation continue générales** (formation continue, promotion des offres de formation continue existantes), ainsi que sur des tâches de mise en réseau pour les petites PME qui n'ont pas développé de savoir-faire dans le domaine énergétique mais qui veulent obtenir des réponses spécifiques ou pouvoir se référer à des instances ad hoc en cas de questions.

Commentaire: Il faudrait appliquer une politique conséquente en matière de meilleures pratiques au niveau régional, avec pour but d'aller puiser dans les connaissances les plus récentes et les plus novatrices. Les programmes de cours doivent être développés au niveau national et être proposés dans les régions d'une certaine taille.

- Pour la NPR, le conseil dans le domaine énergétique pour les entreprises commerciales devrait se situer un peu plus en retrait, à savoir le **domaine high-tech** (dans le sens des innovations fondamentales) ainsi que la **médiation technologique pour les entreprises orientées vers l'exportation** (les «perles» parmi les PME suisses).

Commentaire: Le conseil en matière énergétique pour les entreprises commerciales a été lancé à de multiples reprises mais n'a pas atteint les objectifs fixés à ce jour. Les annuités y sont trop modestes, surtout lorsque les prix de l'énergie sont bas. Il faut en tout cas s'attaquer à des programmes au niveau national. Au niveau régional, il s'agirait d'assumer des tâches d'information, de motivation, etc. Le domaine high-tech est orienté vers les hautes écoles et est orienté push (les acteurs centraux sont ici les instituts des hautes écoles (env. 30 à 40 instituts de l'ETH/EPFL, EMPA, hautes écoles spécialisées), sont toujours aussi importants ici les programmes de recherche (y compris les programmes cadres de recherche européens), mais aussi les fonds privés. Les mesures orientées pull peuvent être judicieuses pour certaines entreprises. La Confédération et les cantons devraient décider ici ce qui doit être financé et par qui. La question reste pour l'instant totalement ouverte.

Sur la base de la discussion, il semble clair qu'il faudrait tout d'abord avoir une vue d'ensemble des acteurs concernés dans le domaine pertinent, avant de lancer des activités NPR dans le domaine TST. Il est par ailleurs urgent de clarifier la répartition des rôles entre les divers acteurs: combien d'organisations faut-il du point de vue du contenu et du territoire, qui fait quoi et jusqu'à quel point et à quel niveau?

4. AUTRES INFORMATIONS

- Téléchargement du compte rendu de la journée avec tous les intervenants: <http://www.regiosuisse.ch/docs/weiterbildung/Dossier%20journee%20thematique>
- Autres interventions sur la série de manifestations organisées par formation-regiosuisse: <http://www.regiosuisse.ch/formation/formation-regiosuisse>
- Vous trouverez plus d'informations concernant les projets NPR concrets dans la banque de données projets NPR: <http://www.regiosuisse.ch/projets/base-de-donnees/base-de-donnees-des-projets> (Veuillez introduire le mot clé *Energie*.)